

# Résumé

## Détérioration des salaires des nouveaux immigrants au Québec par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique par Brahim Boudarbat et Maude Boulet

L'immigration est un phénomène qui gagne en importance depuis quelques années. Aussi importe-t-il au plus haut point que les immigrants soient en mesure d'accéder au marché du travail canadien et d'utiliser leurs compétences au profit de l'économie canadienne et pour leur propre bien-être. Or, la littérature économique canadienne a mis en évidence plusieurs problèmes auxquels font face les immigrants sur notre marché du travail.

En ce qui concerne la problématique salariale qui intéresse plus particulièrement les auteurs de cet article, deux résultats importants se dégagent : le salaire des immigrants à l'entrée sur le marché du travail est inférieur à celui des natifs canadiens, et ce salaire s'est détérioré au fil du temps. En fait, les immigrants récents obtiennent des salaires à l'entrée inférieurs à ceux de leurs prédécesseurs, ce qui pose un problème du fait que le niveau de qualification des nouveaux arrivants ne cesse de croître. Cependant — et bien que cette détérioration des salaires des nouveaux immigrants au Canada soit bien documentée —, il reste que nous ignorons comment cette détérioration se répercute au sein des provinces canadiennes. Par exemple, le Québec possède son propre ministère de l'Immigration et sa propre grille de sélection des immigrants, de sorte qu'il est pertinent de voir si ces mécanismes produisent des effets différents de ceux qu'engendrent les mécanismes fédéraux utilisés dans les autres provinces.

Dans cette étude, Brahim Boudarbat et Maude Boulet examinent l'évolution des salaires à l'entrée sur le marché du travail des nouveaux immigrants par province, en retenant les trois provinces canadiennes qui accueillent le plus d'immigrants, à savoir le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Leurs analyses empiriques reposent sur les données d'un échantillon d'immigrants et d'immigrantes tiré des recensements de 1981, 1991 et 2001. Leurs résultats indiquent que la détérioration des salaires à l'entrée des récentes cohortes d'immigrants est relativement plus faible en Ontario, autant pour les hommes que pour les femmes. C'est en Colombie-Britannique que cette détérioration est la plus marquée chez les hommes, tandis que chez les femmes, c'est au Québec que la détérioration est la plus prononcée.

Les auteurs de cette étude constatent également que, dans ces trois provinces, l'expérience de travail étrangère est beaucoup moins valorisée que l'expérience canadienne, que les rendements des deux types d'expérience sont globalement comparables d'une province à l'autre, et que, dans toutes les provinces, les immigrantes ont plus de difficulté que leurs homologues masculins à transférer leurs acquis professionnels étrangers au marché du travail canadien.

Afin d'expliquer la détérioration des salaires des nouveaux immigrants par rapport à leurs prédécesseurs et les différences entre provinces, les auteurs utilisent trois des facteurs les plus relevés dans la littérature : les changements des sources d'immigration et les modifications des compétences linguistiques, les changements dans le rendement de l'expérience de travail acquise à l'étranger et l'impact du cycle économique. Ils mon-

trient que pour les immigrants *masculins*, ces trois facteurs expliquent tout l'écart de salaires à l'entrée entre la cohorte des années 1990 et celle des années 1960 en Ontario, mais à peine un peu plus du tiers de l'écart au Québec et un peu plus du quart en Colombie-Britannique. À l'opposé, pour les *femmes immigrantes* au Québec et en Ontario, ces facteurs n'ont eu qu'un faible impact sur l'écart de salaires entre la cohorte des années 1990 et celle des années 1960. Cependant, en Colombie-Britannique, cet écart aurait été deux fois plus important si ces changements n'avaient pas eu lieu. Par ailleurs, les auteurs constatent que, dans les trois provinces, le rendement de l'expérience sur le marché du travail canadien ne dépend pas de la région d'origine des immigrants. Pour ce qui est du rendement de l'expérience de travail à l'étranger, les immigrants masculins venus de régions qui constituent aujourd'hui de nouvelles sources d'immigration sont désavantagés dans les trois provinces à l'étude. Par contre, les femmes venues de pays d'immigration traditionnels comme les États-Unis et le Royaume-Uni ont autant de mal à transférer leur expérience de travail étrangère que celles qui sont originaires de pays d'immigration non traditionnels.

Bref, selon les auteurs de cette étude, la non-reconnaissance de l'expérience de travail à l'étranger constitue un obstacle de taille du point de vue de la politique publique, surtout lorsqu'on considère l'importance attachée à ce critère dans les grilles de sélection québécoise (quatrième critère sur six par ordre d'importance) et canadienne (troisième critère sur six). Ils soutiennent que, dans un souci de cohérence, les gouvernements québécois et canadien se doivent de mettre en place des mécanismes qui permettraient aux immigrants potentiels d'être bien informés du fonctionnement et de la réalité du marché du travail canadien, et aux immigrants sélectionnés de faire reconnaître leur expérience de travail étrangère. En raison de l'absence de tels mécanismes, les immigrants qui ont été sélectionnés, tout au moins en partie, précisément à cause de leur expérience professionnelle, doivent repartir à zéro sur le marché du travail canadien, ce qui apparaît incohérent.

Par ailleurs, pour contourner ce problème de la non-reconnaissance de l'expérience étrangère, Brahim Boudarbat et Maude Boulet recommandent de miser davantage sur les jeunes étudiants étrangers comme source d'immigration privilégiée. Ayant résidé au Canada pendant un certain temps, les étudiants étrangers ont en effet les connaissances de base nécessaires pour s'adapter à la vie canadienne, ont (ou auront) un diplôme canadien et, surtout, n'ont généralement pas d'expérience étrangère à faire reconnaître. Une telle politique aurait toutefois pour effet de réduire les chances de sélection des autres groupes d'immigrants potentiels, ce qui pourrait susciter un débat éthique sur la possible discrimination exercée en fonction de l'origine du diplôme ou de l'âge dans le cadre des politiques d'immigration. Il importe, en tout cas, que la société engage un débat public sur les vrais objectifs poursuivis dans le cadre des politiques d'immigration et sur les moyens d'en tirer le meilleur avantage possible.